

Les jeunes et l'avenir du travail

Déclaration du groupe Outre-mer

A-t-on attendu 100 ans, soit l'année de la célébration du centenaire de l'Organisation Internationale du Travail, pour s'interroger sur l'avenir du travail et en particulier des impacts des mutations du marché du travail sur les jeunes ?

Bien sûr que non, la bibliographie annexée à l'avis nous renseigne sur la multitude d'analyses, de rapports, d'études et d'avis relatifs à ce sujet.... également ceux issus du CESE et des politiques publiques dont les objectifs consistaient à mieux insérer les jeunes dans le monde du travail.

Hélas, si ces mesures ont peut-être atténué les résultats, elles n'ont pas pu endiguer le chômage des jeunes qui structurellement est un marqueur dans notre société.

Les difficultés d'accès à l'emploi, nous les connaissons. Bien sûr, la crise mais arrive au premier plan le faible niveau de qualification. Les chiffres en outre-mer sont encore plus catastrophiques que ceux de l'Hexagone. Dans ces territoires, entre 23 et 53% des 15-24 ans sont aujourd'hui au chômage.

À la sortie du système éducatif, le taux des sans diplôme varie par exemple de 36 % pour la Martinique à 58 % pour la Guyane.

Les Assises des Outre-mer ont fait de l'apprentissage et de la formation professionnelle une priorité des ultramarins. Les dispositifs déjà engagés dans le cadre des Pactes ultramarins d'investissement dans les compétences ont, prioritairement ciblé les publics fragiles mais surtout ont sécurisé les parcours postformation.

Mais faut-il conclure que ces mesures demeurent suffisantes à la fois pour réduire le chômage de masse et préparer aux nouvelles formes d'organisation du travail ?

Évidemment, la première préconisation, celle des recrutements en contrat à durée indéterminée (CDI) constituent tant une sécurité économique chez les jeunes qu'une garantie de confiance envers les entreprises. Toutefois, le marché doit être supporté par un tissu économique lui-même consolidé.

De plus, pour relever les défis de développement, de structuration des filières et de groupements d'intérêt, ces territoires doivent faciliter le retour des jeunes formés. L'objectif consiste alors à attirer vers leurs territoires les talents pour qu'ils accèdent aux postes

d'encadrement et s'adaptent à nos fortes mutations numériques, sociales et comportementales.

Par ailleurs, différentes préconisations restaurent les notions de valeur du travail, d'effort, de dignité et de progrès associées au travail et combat auprès des jeunes cette « culture » du non-travail, d'argent facile, de débrouillardise.

Aussi pour promouvoir une autre vision du travail des jeunes, il faut désormais se mobiliser pour mettre en place les conditions économiques dans les territoires. Ce travail reste à faire dans certains d'entre eux et en particulier dans les Outre-mer.

Tout en votant cet avis, il faut aussi être conscient de devoir élargir le champ des travaux, s'agissant des politiques publiques de l'emploi. Ce texte permet de donner des perspectives à notre jeunesse en proie à tous les maux, à toutes les difficultés, à toutes les formes de délinquance, à la marginalisation et à la pauvreté.

Le groupe de l'Outre-mer a voté l'avis.